

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial,
présentée par la Belgique et la France



Préface de Geneviève Darrieussecq,
Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées

Le dossier de candidature des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, Front Ouest », déposé au nom de la Belgique et de la France à l'UNESCO, est bien plus que symbolique ; il revêt pour nos deux nations un sens historique et culturel profond. Il s'agit de pérenniser à jamais la reconnaissance individuelle des combattants ainsi que la mémoire de près de quatre millions d'hommes venus du monde entier combattre et mourir sur ce bout d'Europe.

Aujourd'hui, plus de quatre mille cimetières et mémoriaux dessinent encore les contours de ce qui fut le front ouest de la Grande Guerre. C'est un fait inédit dans l'histoire mondiale. Jamais autant de sites funéraires ne furent élevés dans un temps aussi court et sur une si étroite bande de territoire. Les alignements réguliers de croix et de stèles, au nord et à l'est de notre pays sont un écho incessant de la mort de masse caractéristique de 1914-1918.

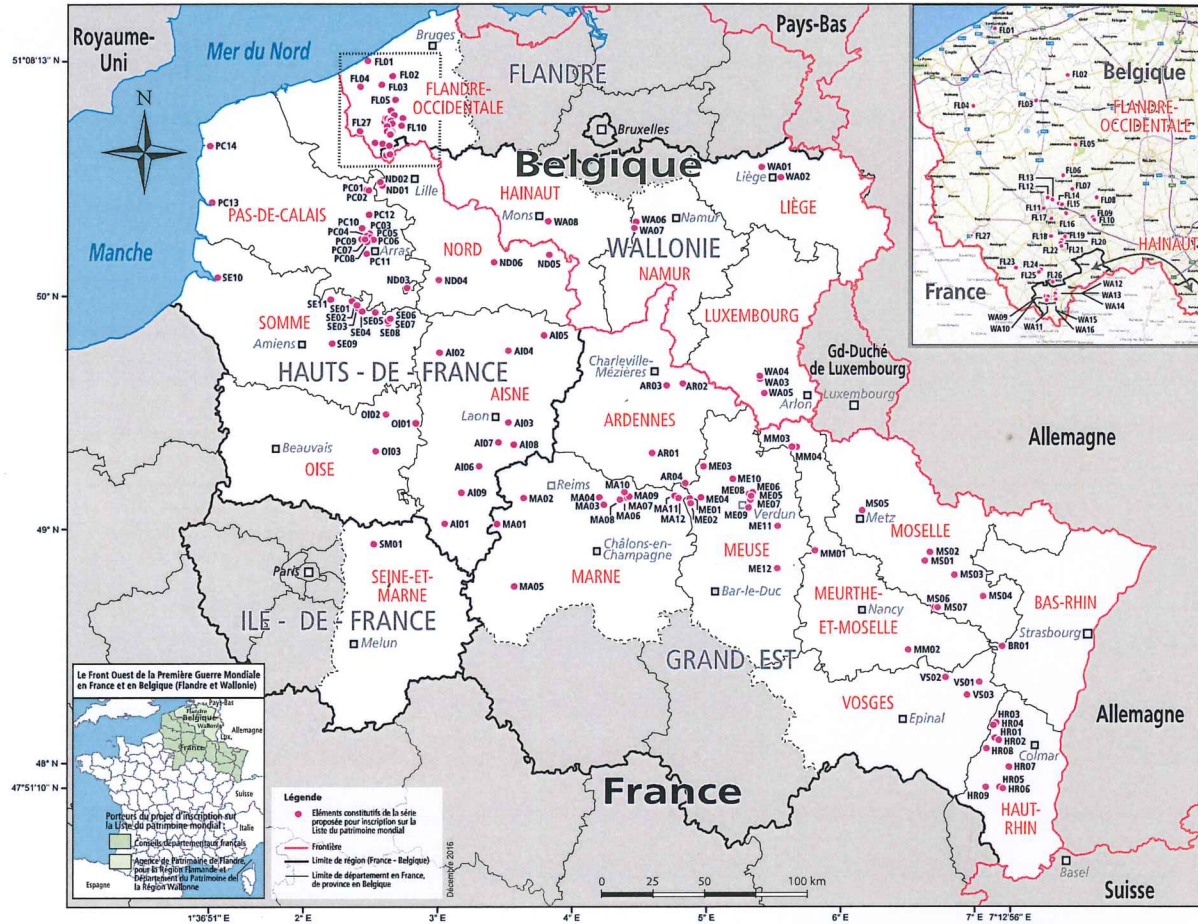
Soldats, parents, épouses, enfants et familles furent nombreux à demander le respect dû à leur camarade ou à l'être cher décédé par l'inhumation en sépulture individuelle. Ainsi, dès avant la fin du conflit et plus encore après celui-ci, la France fit face à une triple nécessité : celle d'aménager ou d'ouvrir des nécropoles, celle de permettre aux États étrangers d'inhumer dignement leurs morts et celle de collecter les corps abandonnés sur les champs de bataille. C'est un travail funéraire colossal qui fut alors entrepris. Des conventions de jouissance perpétuelle du sol furent accordées à de nombreux États pour qu'ils puissent inhumer leurs morts et honorer la mémoire des disparus.

Un siècle est passé, ce conflit est désormais une part de l'histoire humaine. Ces sites funéraires et mémoriels sont la perpétuation de cette histoire mais également une leçon tangible de paix et de multiculturalisme. Une reconnaissance internationale de ces lieux de mémoire, à travers une candidature au patrimoine mondial, est à la fois un hommage mais aussi l'assurance de voir pérenniser à jamais ces lieux de réflexion et de pédagogie de la paix, fréquentés par des milliers de pèlerins et des visiteurs issus du monde entier.

Ce dossier fédère les régions wallonnes et flamandes aux treize départements du front, porté depuis 2011 au sein de l'association, « Paysages et sites de Mémoire de la Grande Guerre ». Ancré territorialement, il associe les collectivités à tous les échelons, en mobilise et en unit tous les acteurs. Ainsi cette candidature est l'émanation des territoires et de populations profondément attachés à leur histoire commune et à leur patrimoine mémoriel.

Ces sites matérialisent la mémoire partagée d'une des plus grandes tragédies européennes et mondiales. Au fil des générations, à l'exemple de Verdun devenu synonyme de réconciliation franco-allemande, ces sites sont désormais des lieux d'éducation et de transmission. Pour toutes ces raisons, j'attache une importance particulière à la candidature de ces sites à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Secteurs mémoriels, sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)



Coordonnées des acteurs

Wallonie

Service public de Wallonie
 Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire,
 du logement, du patrimoine et de l'énergie
 Département du Patrimoine
 Rue des Brigades d'Irlande, 1
 B-5100 Jambes, Belgique

+32 (0)81 33 21 11

dgo4@spw.wallonie.be

Flandre

Ministerie van Ruimtelijke Ordening, Woonbeleid en Onroerend Erfgoed
 (Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine Immobilier)
 Agentschap Onroerend Erfgoed
 (Agence du Patrimoine de Flandre)
 Koning Albert II-laan 19 bus 5
 B-1210 Bruxelles, Belgique

+32 (0)2 553 16 50

info@onroerenderfgoed.be

France

Ministère de la Culture et de la Communication
 Direction Générale des Patrimoines
 Département des affaires européennes et internationales
 6 rue des Pyramides
 75041, Paris cedex 01, France

+33 (0)1 40 15 33 35

Association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre »

1 rue de Brissac
 75004 Paris

+33 (0)9 67 24 55 74

WALLONIE

WA01 Fort du Loncin

WA02 Carrés militaires de Robermont

A SECTEUR MÉMORIEL TINTIGNY

WA03 Cimetière militaire français du Plateau

WA04 Cimetière militaire français de l'Orée
de la Forêt

WA05 Cimetière militaire franco-allemand
du Radan

WA06 Enclos des fusillés à Tamines

WA07 Cimetière militaire français de la Belle
Motte

WA08 Cimetière militaire allemand et du
Commonwealth de Saint-Symphorien

B SECTEUR MÉMORIEL PLOEGSTEERT

WA09 Cimetière militaire du Commonwealth
"Hyde Park Corner Cemetery"

WA10 Cimetière